

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 56

10 janvier 2009

SOMMAIRE

4 Q - Blend Equity OP	2654	ING (L) Selected Strategies	2643
Adria S.A.	2679	Lellinv Holding S.A.	2688
Alignment Global Fund	2673	Libelle S.A.	2684
Arteva Europe S.à r.l.	2687	Manu S.A.	2683
Binoko S.A.	2682	Moeller Electric S.A.	2684
Blue Capital S.à r.l.	2680	Paglianti International S.A.	2684
CBP Select	2681	PLD Germany VI S.à.r.l.	2679
Centrem S.A.	2685	ProLogis France XXXV S.à.r.l.	2678
Dexia Luxpart	2643	Pro Performance SICAV-FIS	2681
Dorian S.A.	2681	Prop S.A.	2686
Eurofin Management S.A.	2681	Puilaetco Quality Fund	2642
Euro Flex Absolute Return OP	2654	R&G Best Select OP	2655
Fan S.A.	2686	SGI Consulting S.A.	2684
Filerimos Immobilière S.A.	2678	SmartCap Funds I	2643
Frenchestate Holding S.A.	2682	Smartcap Funds II	2642
French Retail	2664	Société de Participations Financières dans des Sociétés Portuaires et Minières S.A.	2685
Geomap Benelux S.à r.l.	2679	Star Aircraft Leasing S.A.	2686
Geomap Facilities S.à r.l.	2679	Stateland International S.A.	2687
G.H.N. S.A.	2682	Stateland International S.A.	2687
Goldfish Holding S. à r. l.	2677	Valiant Finance S.A.	2685
GREIFF Defensiv Plus OP	2655	W2007 Parallel Andreyev S.à r.l.	2677
GREIFF Dynamisch Plus OP	2655	W2007 Parallel Aravalli S.à r.l.	2678
GREIFF «special situations» Fund OP	2655	Waterstock Fund	2672
GREP Core A	2650	World Art Net Group S.A.	2642
GREP Core B	2660	Zimmer Luxembourg II S.à r.l.	2644
GREP Thionville	2668	Zimmer Luxembourg II S.à r.l.	2649
GREP Toulouse	2656		
Industrial Maintenance and Bakery Servi- ces S.A.	2688		

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 134.039.

The Shareholders are invited to attend an

ORDINARY GENERAL MEETING

that will be held on *January, 28th, 2009* at 8.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda

Agenda:

1. Management report for the financial year ending as at December 31st , 2007;
2. Report of the auditor for the financial year ending as at December 31st , 2007;
3. Approval of the annual accounts for the financial year ending as at December 31st, 2007;
4. Allocation of the results as at December 31st , 2007;
5. Discharge to the directors and to the Auditor;
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009003280/565/17.

Puilaetco Quality Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 35.288.

Étant donné que le quorum n'a pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2009, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *10 février 2009* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts.
2. L'Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications intervenues.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 9 février 2009 au plus tard auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009003934/755/19.

Smartcap Funds II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.159.

The Board of Directors convenes the Shareholders of SMARTCAP FUNDS II to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office on *21 January 2009* at 11.00 a.m. with the following agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 30 September 2008
3. Allocation of the results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the company.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2008159410/755/18.

ING (L) Selected Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.648.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg sis 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 20 janvier 2009 à 15.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration de ING (L) Selected Strategies.

Référence de publication: 2008159400/584/23.

SmartCap Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.626.

The Board of Directors convenes the Shareholders of SMARTCAP FUNDS I to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office on 21 January 2009 at 12.00 a.m. with the following agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 30 September 2008
3. Allocation of the results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2008159413/755/18.

Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 52.211.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires ("l'Assemblée") de DEXIA LUXPART aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, le 19 janvier 2009 à 11 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 30 septembre 2008
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008
5. Election du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises

6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 16 janvier 2009 auprès de DEXIA LUXPART, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Madame Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009000158/755/27.

Zimmer Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.255.

In the year two thousand eight, on the third day of the month of January.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

Zimmer Global Holdings GmbH, a company governed by the laws of Switzerland, having its registered office at 8, Sulzer-Allee, CH-8404 Winterthur, Switzerland, and registered in the Register of Commercial Company under number CH-170.3.025.504-8 (the "Shareholder"),

here represented by Me Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 3, 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Zimmer Luxembourg II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty millions nine hundred seventy-two thousand seven hundred Euros (EUR 20,972,700.-), whose registered office is at 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of June 8, 2004, published in the Mémorial C number 822 of August 11, 2004 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-101.255 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated December 21, 2007, not yet published in the Memorial C.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of three millions three hundred fourteen thousand Euros (EUR 3,314,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty millions nine hundred seventy-two thousand seven hundred Euros (EUR 20,972,700.-) to twenty-four millions two hundred eighty-six thousand seven hundred Euros (EUR 24,286,700.-).

2 To issue thirty-three thousand one hundred forty (33,140) new class B preferred shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share, having the rights and privileges as described in the articles of incorporation of the company.

3 To accept subscription for these new class B preferred shares, with payment of a share premium, by Red Roaster B.V. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of Red Roaster B.V.

4 To amend articles 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

5 To amend articles 23 and 24 of the articles of incorporation, in order to set the rights and privileges of the class A preferred shares and the class B preferred shares.

6 To allot share premium in an amount of three hundred thirty-one thousand four hundred Euros (EUR 331,400.-) to the legal reserve.

and in consideration of a Report (as defined hereafter), a copy of the Report having been signed "ne varietur" by the shareholder, as above represented, and the undersigned notary, remaining attached to the present deed and being registered with it, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of three millions three hundred fourteen thousand Euros (EUR 3,314,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty millions nine hundred seventy-two thousand seven hundred Euros (EUR 20,972,700.-) to twenty-four millions two hundred eighty-six thousand seven hundred Euros (EUR 24,286,700.-).

Second resolution

The Shareholder resolves to issue thirty-three thousand one hundred forty (33,140) new class B preferred shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share, having the rights and privileges as described in the articles of incorporation of the Company.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared Red Roaster B.V., a private company with limited liability governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Doesburg, the Netherlands and its principal place of business at Prinsbernhard Plein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, represented by Me Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on January 3, 2008 (the "Subscriber").

The Subscriber declares to subscribe for thirty-three thousand one hundred forty (33,140) new class B preferred shares having each a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), with payment of a share premium in a total amount of thirteen millions two hundred fifty-five thousand nine hundred forty-five Euros and sixty-three Cents (EUR 13,255,945.63.-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities without exception (the "Assets and Liabilities").

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of sixteen millions five hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-five Euros and sixty-three Cents (EUR 16,569,945.63.-).

The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of its Assets and Liabilities to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its Assets and Liabilities to the Company.

The Subscriber declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Subscriber further states that a report has been drawn up by the sole manager of the Company, wherein the Assets and Liabilities so contributed are described and valued (the "Report") the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the thirty-three thousand one hundred forty (33,140) class B preferred shares of nominal value one hundred Euros (EUR 100.-) each, to be issued with a total share premium of thirteen millions two hundred fifty-five thousand nine hundred forty-five Euros and sixty-three Cents (EUR 13,255,945.63)."

That Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the thirty-three thousand one hundred forty (33,140) new Class B Preferred shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

Art. 5. Capital (first paragraph). "The issued capital of the Company is set at twenty-four millions two hundred eighty-six thousand seven hundred Euros (EUR 24,286,700.-) divided into forty-one thousand one hundred twenty three (41,123) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred sixty-eight thousand four hundred ninety (168,490) Class A Preferred shares (the "Class A Preferred Shares") and thirty-three thousand one hundred forty (33,140) Class B Preferred shares (The "Class B preferred Shares"), with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up".

Fifth resolution

The Shareholder resolves to amend articles 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

"Art. 23. Appropriation of Profits. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) as dividend.

In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including share premium account, (i) Class A Preferred Shares shall be entitled to receive priority dividend distributions with respect to such year in an amount equal to not less than eight point five seven seven two percent (8.5772 %) of six thousand eighty-four Euros and sixty five Cents (EUR 6,084.65.-) per share per year plus any unpaid dividend in relation to any preceding years where the relevant dividend distribution could not be made, if any, (ii) Class B Preferred Shares shall be entitled to receive from the remaining balance of any dividend distribution and subject to the prior payment on the Class A Preferred Shares, cumulative dividend distributions with respect to such year in an amount equal to not less than 12-Month LIBOR as of the end relevant financial year plus three hundred eighty-four point eighty-six basis point (12-Month LIBOR + 384.86 bps) of eighty-seven thousand six hundred three Euros and six Cents (EUR 87,603.06.-) per share per year plus any unpaid dividend in relation to any preceding years where the relevant dividend distribution could not be made, if any, and (iii) Ordinary Shares shall be entitled to receive the remaining balance of any dividend distributions with respect to such year as decided by the shareholders.

Subject to the conditions fixed by law and the compliance with the principles set forth in this articles, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

" **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following amount and order of priority;

(i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;

(ii) second, to the shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to shareholders;

(ii) third, to the payment to the holders of the Class A Preferred Shares of any unpaid dividend distribution entitlement due according to article 23 together with an amount equal to six thousand eighty-four Euros and sixty-five Cents (EUR 6,084.65.-) per share, in liquidation of their interests in the Company.

(ii) fourth, to the payment to the holders of the Class B Preferred Shares of any unpaid dividend distribution entitlement due according to article 23 together with an amount equal to eighty-seven thousand six hundred three Euros and six Cents (EUR 87,603.06.-) per share, in liquidation of their interests in the Company.

(iv) finally, to the payment of all remaining liquidation proceeds to holders of Ordinary Shares."

Sixth resolution

The Shareholder resolves to allot part of the share premium in an amount of three hundred thirty-one thousand four hundred Euros (EUR 331,400.-) to the legal reserve.

Expenses

Insofar as the hereabove contribution in kind results in Red Roaster B.V., a company with registered office in the European Union, contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital duty exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand eight hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois janvier,

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Zimmer Global Holdings GmbH, une société anonyme régie par les lois suisses, ayant son siège social 8, Sulzer-Allee, 8404 Winterthur, Suisse, inscrite au registre des Sociétés sous le numéro CH-170.3.025.504-8 ("Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 3 janvier 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Zimmer Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt millions neuf cent soixante douze mille sept cents Euros (EUR 20.972.700,-), dont le siège social est à 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 822 du 11 aout 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-101.255 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 21 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de trois millions trois cent quatorze mille Euros (EUR 3.314.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt millions neuf cent soixante douze mille sept cents Euros (EUR 20.972.700,-) à vingt quatre millions deux cent quatre vingt six mille sept cents Euros (EUR 24.286.700,-).

2 Émission de trente mille cent quarante (33.140) nouvelles parts sociales privilégiées de catégorie B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) ayant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par Red Roaster B.V. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs de Red Roaster B.V..

4 Modification de l'article 5 afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5 Modification des articles 23 et 24 des statuts, afin de fixer les droits et privilèges des parts sociales privilégiées de catégorie A et des parts sociales privilégiées de catégorie B.

6 Allocation de la prime d'émission pour un montant de trois cent trente et un mille quatre cents Euros (EUR 331.400,-) à la réserve légale.

et considérant le Rapport (tel que défini ci-après), une copie du Rapport signée "ne varietur" par l'Associé tel que ci-dessus représenté, et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois millions trois cent quatorze mille Euros (EUR 3.314.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt millions neuf cent soixante douze mille sept cents Euros (EUR 20.972.700,-) à vingt quatre millions deux cent quatre vingt six mille sept cent Euros (EUR 24.286.700,-).

Seconde résolution

L'Associé décide d'émettre de trente trois mille cent quarante (33.140) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune ayant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société.

Troisième résolution

Souscription Paiement

Ensuite, a comparu Red Roaster B.V., une société à responsabilité limitée régie par le Droit néerlandais, ayant son siège social à Doesburg, Pays-Bas et son principal établissement à Prinsbernhard Plein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, représentée aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, donnée à ou aux alentours du 3 janvier 2008 (le "Souscripteur").

Le Souscripteur déclare souscrire trente trois mille cent quarante (33.140) nouvelles parts sociales privilégiées de catégorie B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize millions deux cent cinquante cinq mille neuf cent quarante cinq Euros et soixante trois Cents (EUR 13.255.945,63,-) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant dans la totalité de ses actifs et passifs sans exception (les "Actifs et Passifs").

Les Actifs et Passifs ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de seize millions cinq cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-cinq Euros et soixante trois cents (EUR 16.569.945,63,-).

Le Souscripteur déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de ses Actifs et Passifs à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Actifs et Passifs à la Société.

Le Souscripteur déclare qu'un rapport a été établi par le gérant unique de la Société, dans lequel les Actifs et Passifs ainsi apportés sont décrits et évalué (le "Rapport") et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des trente trois mille cent quarante (33.140)

parts sociales privilégiées de catégorie B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), à émettre avec une prime d'émission de treize millions deux cent cinquante cinq mille neuf cent quarante cinq Euros et soixante trois Cents (EUR 13.255.945,63,-)."

Ce Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et libération incluant la prime d'émission et d'attribuer trente trois mille cent quarante (33.140) de parts sociales privilégiées de catégorie B au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à vingt quatre millions deux cent quatre vingt six mille sept cents Euros (EUR 24.286.700,-) divisé en quarante et un mille cent vingt trois (41.123) parts sociales ordinaires les "Parts Sociales Ordinaires"), cent soixante huit mille quatre cent quatre vingt dix (168.490) parts sociales privilégiées de catégorie B (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A") et trente trois mille cent quarante (33.140) parts sociales privilégiées de catégorie B (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B"), ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée."

Cinquième résolution

L'Associé décide de modifier les articles 23 et 24 des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

" **Art. 23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) chaque année pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique où les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés avec les bénéfices reportés à nouveau, les réserves distribuables ou la prime d'émission sous forme de dividendes.

Chaque année où la Société a des fonds suffisants disponibles pour une distribution, issus de bénéfices nets et de réserves disponibles, y compris du compte de prime d'émission, (i) les Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A auront le droit de recevoir des distributions de dividende prioritaire pour cette année pour une somme égale à au moins à huit virgule cinq sept sept deux pourcent (8.5772 %) de six mille quatre vingt-quatre Euro et soixante-cinq cents (EUR 6.084,65,-) par part sociale et augmentée, le cas échéant, de tout dividende impayé au titres des années précédentes où la distribution de dividende ne pouvait être faite, (ii) les Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B auront le droit de recevoir du solde restant, toute distribution de dividende sous réserve du paiement antérieur sur les Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A, des distributions de dividende cumulatives pour cette année pour une somme égale à LIBOR 12-Mois à la date de clôture de l'exercice concerné plus trois cent quatre-vingt quatre virgule quatre-vingt six points de base (LIBOR 12-Mois + 384.86 bps) de quatre vingt sept mille six cent trois Euros et six Centimes (EUR 87.603,06,-) par part sociale et augmentée, le cas échéant, de tout dividende impayé des années précédentes où la distribution de dividende ne pouvait pas être faite, et, le cas échéant, (iii) les Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir le solde restant de toutes les distributions de dividende de cette année telles que décidées par les associés.

Sous réserve des dispositions fixées par la loi et conformément aux principes établis dans ces Statuts, les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Les gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes."

" **Art. 24. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins des gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale) nommée par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et espèces de la Société seront affectés selon le montant et l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, aux créanciers autres que les associés en compensation (soit par paiement, soit par la création d'une provision raisonnable pour son paiement) des dettes et du passif de la Société et des dépenses de liquidation.

(ii) Deuxièmement, aux associés en compensation (Soit par paiement, soit par la création d'une provision raisonnable pour son paiement) des dettes et du passif de la Société et des dépenses de liquidation.

(iii) Troisièmement, au paiement, aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A de tout droit de distribution de dividende impayé dû en vertu l'article 23 ainsi qu'une somme égale à six mille quatre vingt quatre Euros et soixante cinq Centimes (EUR 6.084,65,-) par part sociale en liquidation de leurs intérêts dans la Société.

(iv) Quatrièmement, au paiement aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B de tout droit de distribution de dividende impayé dû en vertu l'article 23 ainsi qu'une somme égale à quatre vingt sept mille six cent trois Euros et six Centimes (EUR 87.603,06) par part sociale, en liquidation de leurs intérêts dans la Société.

(v) Enfin, au paiement du solde du boni de liquidation aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires"

Sixième résolution

L'Associé décide d'allouer une partie de la prime d'émission pour un montant de trois cent trente et un mille quatre cents Euros (EUR 331.400,-) à la réserve légale.

Frais

Dans la mesure où l'apport par Red Roaster B.V., une société ayant son siège social dans l'Union Européenne consiste en un apport, de la totalité de ses actifs et passifs à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 janvier 2008. Relation: EAC/2008/398. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Belvaux, le 18 mars 2008.

J.J. WAGNER.

Référence de publication: 2008040833/239/291.

(080043965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Zimmer Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.255.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial

de Zimmer Global Holdings GmbH, une société anonyme régie par les lois suisses, ayant son siège social au 8, Sulzer-Allee, 8404 Winterthur, Suisse, inscrite au registre des Sociétés sous le numéro CH-170.3.025.504-8,

et de Red Roaster BV, une société à responsabilité limitée régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Doesburg, Pays-Bas et son principal établissement à Prinsbernhard Plein, 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas,

en vertu de procurations données le 3 janvier 2008, lesdites procurations, après signature, resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que Zimmer Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cents Euros (EUR 24.286.700,-), dont le siège social est 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.255 a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 822 du 11 août 2004 (la «Société»).

- Que Zimmer Global Holdings GmbH, en qualité d'associé unique, a décidé par résolutions adoptées en date du 3 janvier 2008 d'augmenter le capital de la Société, laquelle augmentation de capital a été intégralement souscrite par Red Roaster B.V.

- Que par suite d'une erreur matérielle sur le texte de l'article cinq (5) des statuts contenu dans la quatrième résolution de l'assemblée du 3 janvier 2008 se rapportant à la modification dudit article, il y a lieu de modifier dans les versions anglaise et française le contenu dudit article comme suit:

(i) Version anglaise:

" **Art. 5. Capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at twenty-four million two hundred eighty-six thousand seven hundred Euros (EUR 24,286,700.-) divided into forty-one thousand two hundred thirty-seven (41,237) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred sixty-eight thousand four hundred ninety (168,490) Class A Preferred shares (the "Class A Preferred Shares") and thirty-three thousand one hundred forty (33,140) Class B Preferred shares (The "Class B preferred Shares"), with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

(ii) Version française:

« **Art. 5. Capital (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à vingt-quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cents Euros (EUR 24.286.700.-) divisé en quarante et un mille deux cent trente-sept (41.237) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (168.490) parts sociales privilégiées de catégorie A (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A») et trente-trois mille cent quarante (33.140) parts sociales privilégiées de catégorie B (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

- Que toutes les autres dispositions figurant audit acte du 3 janvier 2008 demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mars 2008. Relation: EAC/2008/3551. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008040834/239/57.

(080043965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

GREP Core A, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.793.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.013.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.510 (the "Sole Shareholder") here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2008.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GREP Core A, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.013 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 279, page 13346 dated 2 February 2008 (the "Company").

The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") regarding the mergers have been fulfilled:

a) Publication on 7 October 2008 of the merger plan in the Mémorial number 2442, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan.

b) Drawing up of a written report by the board of managers of each of the merging companies explaining the merger plan and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent expert, Interaudit ("Interaudit"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed pursuant to a resolution of the Board of Managers of the Company dated 24

September 2008, pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement" and adopted in accordance with Article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at points b) and c) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder stated the foregoing, it takes the following resolutions in accordance with the provisions of Article:

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the merger plan relating to the merger of GREP Core I, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.502 (the "Absorbed Company") with the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder notes that the merger plan has been executed by the board of managers of the Company and of the Absorbed Company on 24 September 2008 and has been published in the Mémorial number 2442 of 7 October 2008, in accordance with Article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the merger plan of the Company as published in the Memorial number 2442 of 7 October 2008 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolves to realize the merger of the Company by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder resolves to approve the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company and the conditions of issue of new shares in accordance with the exchange ratio as published in the Memorial number 2442 of 7 October 2008.

From an accounting and fiscal point of view, the merger will be effective as from 1st December 2007 as provided for in the merger plan.

The new shares of the Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Company as from 1st December 2007.

The newly issued shares will be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

According to Article 266 of the 1915 Law, Interaudit, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 24 September 2008, and pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement", examined in its written report the merger plan and the share exchange ratio being of 1342.478 new shares in the Company in exchange for 1 share of the Absorbed Company.

The following was stated in the Interaudit report:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposal is not relevant and reasonable;
- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances."

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

After careful consideration, the Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixteen million seven hundred and eighty thousand nine hundred and seventy-five Euros (EUR 16,780,975.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to sixteen million seven hundred and ninety-three thousand four hundred and seventy-five Euros (EUR 16,793,475.-) by the issue of six hundred and seventy-one thousand two hundred and thirty-nine (671,239) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium of fourteen Euros (EUR 14.-) in consideration for the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the Sole Shareholder, through its proxyholder Regis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2008, declares to subscribe to the ownership of the six hundred and seventy-one thousand two hundred and thirty-nine (671,239) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium of fourteen Euros (EUR 14.-) as a consequence of the merger between the Company and the Absorbed Company.

The Company declares moreover that this contribution in kind of all assets and liabilities by way of merger between two Luxembourg companies qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29th December 1971, as amended.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

"The share capital is fixed at sixteen million seven hundred and ninety-three thousand four hundred and seventy-five Euros (EUR 16,793,475.-) represented by six hundred and seventy-one thousand seven hundred and thirty-nine (671,739) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Fifth resolution

The Sole Shareholder notes that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 1st December 2007 without prejudice to the provisions of Article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary states, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbed Company and the merger plan.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately 6,000.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.510 (l'«Associé Unique») ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de GREP Core A, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.013 et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 279, page 13346 en date du 2 février 2008 (la «Société»).

Les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») ayant trait aux fusions ont été accomplies:

a) Publication le 7 octobre 2008 du plan de fusion dans le Mémorial numéro 2442, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le plan de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil de gérance de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le plan de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

c) Elaboration d'un rapport par un expert indépendant, Interaudit («Interaudit»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé conformément à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 24 septembre 2008,

conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement et adoptée conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'Article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés aux points b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes conformément à l'article 13 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique déclare qu'il a pris connaissance du plan de fusion de la Société par l'acquisition de GREP Core I, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.502 (la «Société Absorbée») par la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves, à la Société.

L'Associé Unique constate que le plan de fusion a été exécuté par le conseil de gérance de la Société et de la Société Absorbée le 24 septembre 2008 et a été publié au Mémorial numéro 2442 en date du 7 octobre 2008, conformément à l'Article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le plan de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 2442 du 7 octobre 2008 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique décide, en outre, de réaliser la fusion de la Société par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves à la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au rapport d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2442 du 7 octobre 2008.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 1^{er} décembre 2007, telle que prévu dans le projet de fusion.

Les nouvelles parts sociales de la Société donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société à partir du 1^{er} décembre 2007.

Les nouvelles parts sociales émises seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des associés de la Société se réaliseront à la date du présent acte.

Conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915, Interaudit, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour le compte de la Société, nommé suite à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 24 septembre 2008 et suite à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans le rapport écrit son plan de fusion et le rapport d'échange des parts sociales étant de 1342,478 nouvelles parts sociales de la Société échangées contre 1 part sociale de la Société Absorbée.

Le rapport de Interaudit a établi ce qui suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

Le rapport est annexé au présent acte.

Troisième résolution

Après avoir revu avec une attention particulière, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize million sept cent quatre-vingt mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 16.780.975,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à seize million sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 16.793.475,-) par l'émission de six cent soixante-et-onze mille deux cent trente-neuf (671.239) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de quatorze Euros (EUR 14,-) en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Souscription - Paiement

Suite à quoi l'Associé Unique, par son représentant Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2008, déclare souscrire à la propriété de six cent soixante et onze mille deux cent trente-neuf (671.239) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de quatorze Euros (EUR 14,-) en conséquence de la fusion entre la Société et la Société Absorbée.

La Société déclare en outre que cet apport en nature de tous actifs et passifs suite à la fusion de deux sociétés luxembourgeoises tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts qui se lira comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à seize million sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 16.793.475,-) représenté par six cent soixante et onze mille sept cent trente-neuf (671.739) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Cinquième résolution

L'Associé Unique constate que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscale, à partir du 1^{er} décembre 2007 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Constatation

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutées par la Société et la Société Absorbée et le plan de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à 6.000,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 novembre 2008. Relation LAC/2008/47051. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002076/211/226.

(080191195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Euro Flex Absolute Return OP, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement Euro Flex Absolute Return OP a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008156683/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07645. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

4 Q - Blend Equity OP, Fonds Commun de Placement.

Le part spécial du règlement de gestion du fonds commun de placement 4 Q - Blend Equity OP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2008156684/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07643. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

GREIFF «special situations» Fund OP, Fonds Commun de Placement.

Le part spécial du règlement de gestion du fonds commun de placement GREIFF «special situations» Fund OP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2008156685/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07647. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

GREIFF Dynamisch Plus OP, Fonds Commun de Placement.

Le part spécial du règlement de gestion du fonds commun de placement GREIFF Dynamisch Plus OP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2008156686/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07634. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

R&G Best Select OP, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement R&G Best Select OP a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2008156687/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07629. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

GREIFF Defensiv Plus OP, Fonds Commun de Placement.

Le part spécial du règlement de gestion du fonds commun de placement GREIFF Defensiv Plus OP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2008156688/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07625. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

GREP Toulouse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.375,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.261.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.510 (the "Sole Shareholder") here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2008.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GREP Toulouse, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.261 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 3, page 124 dated 3 January 2008 (the "Company").

The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") regarding the mergers have been fulfilled:

a) Publication on 7 October 2008 of the merger project in the Mémorial number 2442, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger project.

b) Drawing up of a written report by the board of managers of each of the merging companies explaining the merger project and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent expert, Interaudit ("Interaudit"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed pursuant to a resolution of the Board of Managers of the Company dated 24 September 2008, pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement" and adopted in accordance with Article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at points b) and c) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder stated the foregoing, it takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the merger project relating to the merger of GREP Toulouse I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.626 (the "Absorbed Company") with the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder notes that the merger project has been executed by the board of managers of the Company and of the Absorbed Company on 24 September 2008 and has been published in the Mémorial number 2442 of 7 October 2008, in accordance with Article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the merger project of the Company as published in the Mémorial number 2442 of 7 October 2008 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolves to realize the merger of the Company by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder resolves to approve the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company and the conditions of issue of new shares in accordance with the exchange ratio as published in the Memorial number 2442 of 7 October 2008.

From an accounting and fiscal point of view, the merger will be effective as from 1st December 2007 as provided for in the merger project.

The new shares of the Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Company as from 1st December 2007.

The newly issued shares will be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

According to Article 266 of the 1915 Law, Interaudit, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 24 September 2008, and pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement", examined in its written report the merger project and the share exchange ratio being of 2.55 new shares in the Company in exchange for 1 share of the Absorbed Company.

The following was stated in the Interaudit report:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposal is not relevant and reasonable;
- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances."

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

After careful consideration, the Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-one thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 31,875.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to forty-four thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 44,375.-) by the issue of one thousand two hundred and seventy-five (1,275) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium of eighteen Euro (EUR 18.-) in consideration for the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the Sole Shareholder, through its proxyholder Regis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2008, declares to subscribe to the ownership of the one thousand two hundred and seventy-five (1,275) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium of eighteen Euro (EUR 18.-) as a consequence of the merger between the Company and the Absorbed Company.

The Company declares moreover that this contribution in kind of all assets and liabilities by way of merger between two Luxembourg companies qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29th December 1971, as amended.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

"The share capital is fixed at forty-four thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 44,375.-) represented by one thousand seven hundred and seventy-five (1,775) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Fifth resolution

The Sole Shareholder notes that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 1st December 2007 without prejudice to the provisions of Article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary states, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbed Company and the merger project.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately 1,900.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.510 (l'«Associé Unique») ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de GREP Toulouse, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.261 et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 3, page 124 en date du 3 janvier 2008 (la «Société»).

Les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») ayant trait aux fusions ont été accomplies:

a) Publication le 7 octobre 2008 du projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2442, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le projet de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil de gérance de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

c) Elaboration d'un rapport par un expert indépendant, Interaudit («Interaudit»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé conformément à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 24 septembre 2008, conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement et adoptée conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'Article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés au point b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes conformément à l'article 13 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique déclare qu'il a pris connaissance du projet de fusion de la Société par l'acquisition de GREP Toulouse I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.626 (la «Société Absorbée») par la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves, à la Société.

L'Associé Unique constate que le projet de fusion a été exécuté par le conseil de gérance de la Société et de la Société Absorbée le 24 septembre 2008 et a été publié au Mémorial numéro 2442 en date du 7 octobre 2008, conformément à l'Article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 2442 du 7 octobre 2008 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique décide, en outre, de réaliser la fusion de la Société par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves à la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au rapport d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2442 du 7 octobre 2008.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 1^{er} décembre 2007, telle que prévu dans le projet de fusion.

Les nouvelles parts sociales de la Société donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société à partir du 1^{er} décembre 2007.

Les nouvelles parts sociales émises seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des associés de la Société se réaliseront à la date du présent acte.

Conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915, Interaudit, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour le compte de la Société, nommé suite à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 24 septembre 2008 et suite à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans le rapport écrit son projet de fusion et le rapport d'échange des parts sociales étant de 2,55 nouvelles parts sociales de la Société échangées contre 1 part sociale de la Société Absorbée.

Le rapport de Interaudit a établi ce qui suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

Le rapport est annexé au présent acte.

Troisième résolution

Après avoir revu avec une attention particulière, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 31.875,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à quarante-quatre mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 44.375,-) par l'émission de mille deux cent soixante-quinze (1.275) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Souscription - Paiement

Suite à quoi l'Associé Unique, par son représentant Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2008, déclare souscrire à la propriété de mille deux cent soixante-quinze (1.275) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) en conséquence de la fusion entre la Société et la Société Absorbée.

La Société déclare en outre que cet apport en nature de tous actifs et passifs suite à la fusion de deux sociétés luxembourgeoises tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts qui se lira comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à quarante-quatre mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 44.375,-) représenté par mille sept cent soixante-quinze (1.775) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés.»»

Cinquième résolution

L'Associé Unique constate que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir du 1^{er} décembre 2007 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Constatation

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutées par la Société et la Société Absorbée et le projet de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à 1.900,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47057. - Reçu douze euros (12,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002077/211/221.

(080191191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

GREP Core B, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.577.950,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.384.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.510 (the "Sole Shareholder") here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2008.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GREP Core B, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.384 and whose Articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 102, page 4886 dated 15 January 2008 (the "Company").

The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") regarding the mergers have been fulfilled:

a) Publication on 7 October 2008 of the merger project in the Mémorial number 2442, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger project.

b) Drawing up of a written report by the board of managers of each of the merging companies explaining the merger project and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent expert, Interaudit ("Interaudit"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed pursuant to a resolution of the Board of Managers of the Company dated 24 September 2008, pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement" and adopted in accordance with Article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at point b) and c) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder stated the foregoing, it takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the merger project relating to the merger of GREP Core II, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.450 (the "Absorbed Company") with the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder notes that the merger plan has been executed by the board of managers of the Company and of the Absorbed Company on 24 September 2008 and has been published in the Mémorial number 2442 of 7 October 2008, in accordance with Article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the merger project of the Company as published in the Mémorial number 2442 of 7 October 2008 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolves to realize the merger of the Company by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder resolves to approve the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company and the conditions of issue of new shares in accordance with the exchange ratio as published in the Memorial number 2442 of 7 October 2008.

From an accounting and fiscal point of view, the merger will be effective as from 1st December 2007 as provided for in the merger plan.

The new shares of the Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Company as from 1st December 2007.

The newly issued shares will be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

According to Article 266 of the 1915 Law, Interaudit, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 24 September 2008, and pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement", examined in its written report the merger project and the share exchange ratio being of 285.236 new shares in the Company in exchange for 1 share of the Absorbed Company.

The following was stated in the Interaudit report:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposal is not relevant and reasonable;
- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances."

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

After careful consideration, the Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of three million five hundred and sixty-five thousand four hundred and fifty Euro (EUR 3,565,450.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to three million five hundred and seventy-seven thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 3,577,950.-) by the issue of one hundred and forty-two thousand six hundred and eighteen (142,618) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium of nine Euros (EUR 9.-) in consideration for the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the Sole Shareholder, through its proxyholder Regis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2008, declares to subscribe to the ownership of the one hundred and forty-two thousand six hundred and eighteen (142,618) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium of nine Euros (EUR 9.-) as a consequence of the merger between the Company and the Absorbed Company.

The Company declares moreover that this contribution in kind of all assets and liabilities by way of merger between two Luxembourg companies qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29th December 1971, as amended.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

"The share capital is fixed at three million five hundred and seventy-seven thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 3,577,950.-) represented by one hundred and forty-three thousand one hundred and eighteen (143,118) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Fifth resolution

The Sole Shareholder notes that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 1st December 2007 without prejudice to the provisions of Article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary states, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbed Company and the merger project.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately 3,500.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.510 (l'«Associé Unique») ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de GREP Core B, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.384 et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 102, page 4886 en date du 15 janvier 2008 (la «Société»).

Les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») ayant trait aux fusions ont été accomplies:

a) Publication le 7 octobre 2008 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 2442, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le plan de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil de gérance de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

c) Elaboration d'un rapport par un expert indépendant, Interaudit («Interaudit»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé conformément à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 24 septembre 2008, conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement et adoptée conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'Article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés aux points b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes conformément à l'article 13 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique déclare qu'il a pris connaissance du projet de fusion de la Société par l'acquisition de GREP Core II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.450 (la «Société Absorbée») par la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves, à la Société.

L'Associé Unique constate que le projet de fusion a été exécuté par le conseil de gérance de la Société et de la Société Absorbée le 24 septembre 2008 et a été publié au Mémorial numéro 2442 en date du 7 octobre 2008, conformément à l'Article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 2442 du 7 octobre 2008 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique décide, en outre, de réaliser la fusion de la Société par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves à la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au rapport d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2442 du 7 octobre 2008.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 1^{er} décembre 2007, telle que prévu dans le projet de fusion.

Les nouvelles parts sociales de la Société donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société à partir du 1^{er} décembre 2007.

Les nouvelles parts sociales émises seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des associés de la Société se réaliseront à la date du présent acte.

Conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915, Interaudit, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour le compte de la Société, nommé suite à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 24 septembre 2008 et suite à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans le rapport écrit son projet de fusion et le rapport d'échange des parts sociales étant de 285,236 nouvelles parts sociales de la Société échangées contre 1 part sociale de la Société Absorbée.

Le rapport de Interaudit a établi ce qui suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

Le rapport est annexé au présent acte.

Troisième résolution

Après avoir revu avec une attention particulière, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois million cinq cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante Euros (EUR 3.565.450,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à trois million cinq cent soixante dix sept mille neuf cent cinquante Euros (EUR 3.577.950,-) par l'émission de cent quarante-deux mille six cent dix-huit (142.618) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de neuf Euros (EUR 9,-) en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Souscription - Paiement

Suite à quoi l'Associé Unique, par son représentant Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2008, déclare souscrire à la propriété de cent quarante-deux mille six cent dix-huit (142.618) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de neuf Euros (EUR 9,-) en conséquence de la fusion entre la Société et la Société Absorbée.

La Société déclare en outre que cet apport en nature de tous actifs et passifs suite à la fusion de deux sociétés luxembourgeoises tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts qui se lira comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à trois million cinq cent soixante dix sept mille neuf cent cinquante Euros (EUR 3.577.950,-) représenté par cent quarante-trois mille cent dix-huit (143.118) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Cinquième résolution

L'Associé Unique constate que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscale, à partir du 1^{er} décembre 2007 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Constatation

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutées par la Société et la Société Absorbée et le projet de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à 3.500,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 novembre 2008. Relation LAC/2008/47053. - Reçu douze euros (12,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002078/211/225.

(080191177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

French Retail, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.237.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.389.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.510 (the "Sole Shareholder") here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2008.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of French Retail, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.389 and whose Articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 106, page 5064 dated 15 January 2008 (the "Company").

The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") regarding the mergers have been fulfilled:

a) Publication on 7 October 2008 of the merger project in the Mémorial number 2442, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan.

b) Drawing up of a written report by the board of managers and the board of directors of each of the merging companies explaining the merger project and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent expert, Interaudit ("Interaudit"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed pursuant to a resolution of the Board of Managers of the Company dated 24 September 2008, pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement" and adopted in accordance with Article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at points b) and c) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder stated the foregoing, it takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the merger project relating to the merger of FRENCH RETAIL 2 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.587 (the "Absorbed Company") with the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder notes that the merger project has been executed by the board of managers of the Company and the board of directors of the Absorbed Company on 24 September 2008 and has been published in the Mémorial number 2442 of 7 October 2008, in accordance with Article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the merger project of the Company as published in the Mémorial number 2442 of 7 October 2008 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolves to realize the merger of the Company by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder resolves to approve the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company and the conditions of issue of new shares in accordance with the exchange ratio as published in the Mémorial number 2442 of 7 October 2008.

From an accounting and fiscal point of view, the merger will be effective as from 1st December 2007 as provided for in the merger plan.

The new shares of the Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Company as from 1st December 2007.

The newly issued shares will be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

According to Article 266 of the 1915 Law, Interaudit, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 24 September 2008, and pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement", examined in its written report the merger project and the share exchange ratio being of 21,779.980 new shares in the Company in exchange for 1 share of the Absorbed Company.

The following was stated in the Interaudit report:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposal is not relevant and reasonable;
- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances."

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

After careful consideration, the Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-seven million two hundred and twenty-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 27,224,975.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty-seven million two hundred and thirty-seven thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 27,237,475.-) by the issue of one million eighty-eight thousand nine hundred and ninety-nine (1,088,999) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium of four Euro (EUR 4.-) in consideration for the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the Sole Shareholder, through its proxyholder Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2008, declares to subscribe to the ownership of the one million eighty-eight thousand nine hundred and ninety-nine (1,088,999) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium of four Euro (EUR 4.-) as a consequence of the merger between the Company and the Absorbed Company.

The Company declares moreover that this contribution in kind of all assets and liabilities by way of merger between two Luxembourg companies qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29th December 1971, as amended.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

"The share capital is fixed at twenty-seven million two hundred and thirty-seven thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 27,237,475.-) represented by one million eighty nine thousand four hundred and ninety-nine (1,089,499)

shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Fifth resolution

The Sole Shareholder notes that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 1st December 2007 without prejudice to the provisions of Article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary states, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbed Company and the merger project.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately 7,000.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.510 (l'«Associé Unique») ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de French Retail, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.389 et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 106, page 5064 en date du 15 janvier 2008 (la «Société»).

Les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») ayant trait aux fusions ont été accomplies:

a) Publication le 7 octobre 2008 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 2442, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le plan de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil de gérance et le conseil d'administration de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

c) Elaboration d'un rapport par un expert indépendant, Interaudit («Interaudit»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé conformément à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 24 septembre 2008, conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement et adoptée conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'Article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés aux points b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes conformément à l'article 13 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique déclare qu'il a pris connaissance du projet de fusion de la Société par l'acquisition de FRENCH RETAIL 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.587 (la «Société Absorbée») par la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves, à la Société.

L'Associé Unique constate que le projet de fusion a été exécuté par le conseil de gérance de la Société et le conseil d'administration de la Société Absorbée le 24 septembre 2008 et a été publié au Mémorial numéro 2442 en date du 7 octobre 2008, conformément à l'Article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 2442 du 7 octobre 2008 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique décide, en outre, de réaliser la fusion de la Société par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves à la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au rapport d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2442 du 7 octobre 2008.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 1^{er} décembre 2007, telle que prévu dans le plan de fusion.

Les nouvelles parts sociales de la Société donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société à partir du 1^{er} décembre 2007.

Les nouvelles parts sociales émises seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des associés de la Société se réaliseront à la date du présent acte.

Conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915, Interaudit, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour le compte de la Société, nommé suite à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 24 septembre 2008 et suite à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans le rapport écrit son projet de fusion et le rapport d'échange des parts sociales étant de 21.779,980 nouvelles parts sociales de la Société échangées contre 1 part sociale de la Société Absorbée.

Le rapport de Interaudit a établi ce qui suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

Le rapport est annexé au présent acte.

Troisième résolution

Après avoir revu avec une attention particulière, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept million deux cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 27.224.975,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à vingt-sept million deux cent trente-sept mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 27.237.475,-) par l'émission d'un million quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre vingt-dix-neuf (1.088.999) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de quatre Euros (EUR 4,-) en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Souscription - Paiement

Suite à quoi l'Associé Unique, par son représentant Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2008, déclare souscrire à la propriété d'un million quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre vingt-dix-neuf (1.088.999) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de quatre Euros (EUR 4,-) en conséquence de la fusion entre la Société et la Société Absorbée.

La Société déclare en outre que cet apport en nature de tous actifs et passifs suite à la fusion de deux sociétés luxembourgeoises tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts qui se lira comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à vingt-sept million deux cent trente-sept mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 27.237.475,-) représenté par un million quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1.089.499) parts

sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique constate que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscale, à partir du 1^{er} décembre 2007 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Constatation

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutées par la Société et la Société Absorbée et le projet de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à 7.000,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47055. - Reçu douze euros (12,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002079/211/225.

(080191168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

GREP Thionville, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.857.075,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.253.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.510 (the "Sole Shareholder") here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2008.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GREP Thionville, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.253 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 55, page 2622 dated 9 January 2008 (the "Company").

The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") regarding the mergers have been fulfilled:

a) Publication on 7 October 2008 of the merger project in the Mémorial number 2442, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger project.

b) Drawing up of a written report by the board of managers of each of the merging companies explaining the merger project and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent expert, Interaudit ("Interaudit"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed pursuant to a resolution of the Board of Managers of the Company dated 24 September 2008, pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement" and adopted in accordance with Article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at points b) and c) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder stated the foregoing, it takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the merger project relating to the merger of GREP THION-VILLE I, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.314 (the "Absorbed Company") with the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder notes that the merger project has been executed by the board of managers of the Company and of the Absorbed Company on 24 September 2008 and has been published in the Mémorial number 2442 of 7 October 2008, in accordance with Article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the merger project of the Company as published in the Mémorial number 2442 of 7 October 2008 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolves to realize the merger of the Company by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder resolves to approve the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company and the conditions of issue of new shares in accordance with the exchange ratio as published in the Memorial number 2442 of 7 October 2008.

From an accounting and fiscal point of view, the merger will be effective as from 1st December 2007 as provided for in the merger project.

The new shares of the Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Company as from 1st December 2007.

The newly issued shares will be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

According to Article 266 of the 1915 Law, Interaudit, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 24 September 2008, and pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement", examined in its written report the merger project and the share exchange ratio being of 512.382 new shares in the Company in exchange for 1 share of the Absorbed Company.

The following was stated in the Interaudit report:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposal is not relevant and reasonable;
- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances."

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

After careful consideration, the Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million eight hundred and forty-four thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 1,844,575.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million eight hundred and fifty-seven thousand seven hundred and eighty-three (73,783) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium of twenty-three Euro (EUR 23.-) in consideration for the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the Sole Shareholder, through its proxyholder Regis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2008, declares to subscribe to the ownership of the seventy-three thousand seven hundred and eighty-three (73,783) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a

share premium of twenty-three Euro (EUR 23.-) as a consequence of the merger between the Company and the Absorbed Company.

The Company declares moreover that this contribution in kind of all assets and liabilities by way of merger between two Luxembourg companies qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29th December 1971, as amended.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

"The share capital is fixed at one million eight hundred and fifty-seven thousand seventy-five Euro (EUR 1,857,075.-) represented by seventy-four thousand two hundred eighty-three (74,283) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Fifth resolution

The Sole Shareholder notes that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 1st December 2007 without prejudice to the provisions of Article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary states, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbed Company and the merger project.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately 2,900.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.510 (l'«Associé Unique») ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de GREP Thionville, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.253 et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 55, page 2622 en date du 9 janvier 2008 (la «Société»).

Les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») ayant trait aux fusions ont été accomplies:

a) Publication le 7 octobre 2008 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 2442, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le plan de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil de gérance de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

c) Elaboration d'un rapport par un expert indépendant, Interaudit («Interaudit»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé conformément à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 24 septembre 2008, conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement et adoptée conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'Article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés aux points b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes conformément à l'article 13 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique déclare qu'il a pris connaissance du projet de fusion de la Société par l'acquisition de GREP THION-VILLE I, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.314 (la «Société Absorbée») par la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves, à la Société.

L'Associé Unique constate que le projet de fusion a été exécuté par le conseil de gérance de la Société et de la Société Absorbée le 24 septembre 2008 et a été publié au Mémorial numéro 2442 en date du 7 octobre 2008, conformément à l'Article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 2442 du 7 octobre 2008 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique décide, en outre, de réaliser la fusion de la Société par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves à la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au rapport d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2442 du 7 octobre 2008.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 1^{er} décembre 2007, telle que prévu dans le projet de fusion.

Les nouvelles parts sociales de la Société donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société à partir du 1^{er} décembre 2007.

Les nouvelles parts sociales émises seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des associés de la Société se réaliseront à la date du présent acte.

Conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915, Interaudit, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour le compte de la Société, nommé suite à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 24 septembre 2008 et suite à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans le rapport écrit son projet de fusion et le rapport d'échange des parts sociales étant de 512,382 nouvelles parts sociales de la Société échangées contre 1 part sociale de la Société Absorbée.

Le rapport de Interaudit a établi ce qui suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

Le rapport est annexé au présent acte.

Troisième résolution

Après avoir revu avec une attention particulière, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million huit cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 1.844.575,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à un million huit cent cinquante-sept mille soixante-quinze Euro (EUR 1.857.075,-) par l'émission de soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-trois (73.783) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de vingt-trois Euros (EUR 23,-) en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Souscription - Paiement

Suite à quoi l'Associé Unique, par son représentant Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2008, déclare souscrire à la propriété de soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-trois (73.783) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de vingt-trois Euros (EUR 23,-) en conséquence de la fusion entre la Société et la Société Absorbée.

La Société déclare en outre que cet apport en nature de tous actifs et passifs suite à la fusion de deux sociétés luxembourgeoises tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'Article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts qui se lira comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à un million huit cent cinquante-sept mille soixante-quinze Euro (EUR 1.857.075,-) représenté par soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-trois (74.283) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Cinquième résolution

L'Associé Unique constate que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscale, à partir du 1^{er} décembre 2007 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Constataion

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutées par la Société et la Société Absorbée et le projet de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à 2.900,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 novembre 2008. Relation LAC/2008/47059. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002125/211/225.

(080191207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Waterstock Fund, Fonds Commun de Placement.

SEB Fund Services S.A., in its quality as Management Company of the Fund, has decided to dissolve Waterstock Fund and its sub-funds

- Waterstock Fund - Waterstock Asia; and
 - Waterstock Fund - Waterstock Global ETF
- with effective date on 31 December 2008.

SEB Fund Services S.A.

Référence de publication: 2009003935/755/10.

Alignment Global Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.044.

In the year two thousand and eight, on the third day of the month of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "ALIGNMENT GLOBAL FUND " (the "Company"), a société anonyme, qualifying as a société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 6 route de Trèves L-2633 Senningerberg (R.C.S Luxembourg B 143 044), incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 14th November 2008, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" (hereafter "Memorial") of December 3, 2008.

The Meeting was opened at 5.15 p.m. under the chairmanship of Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Flora DI CARA, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Paul Sébastien Carteret, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record the following:

I. The shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxy of the shareholder represented and will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

II. As appears from the same attendance list, three hundred and ten (310) shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda;

III. All shares of the Company being represented, the Meeting is validly constituted even though no notice was sent to the sole shareholder.

IV. That the agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

Sole extraordinary resolution

1.- Correction of the third paragraph of article 8 of the Articles by replacing the word "Regulations" by the term "Regulation S" in a manner that this paragraph reads as follows:

"Whenever used in these Articles, the term "US Person" shall include an individual or entity that is a "US Person" as defined in Regulation S promulgated under the US Securities Act of 1933, as amended."

2.- Modification of the tenth paragraph of article 21 of the Articles so as to read as follows:

"In the event that redemption requests are received from any shareholder for the redemption of shares, or shares of a category, representing in aggregate more than 25% (or such higher percentage as the board of directors may determine) of the total number of shares or shares of the relevant category, as appropriate, held by the relevant shareholder, the Company is entitled to reduce the request by such shareholder seeking to redeem its shares or shares of that category, as appropriate, on the relevant Dealing Day (as such term is defined in the prospectus of the Company) and to carry out only sufficient redemptions which, in aggregate amounts to 25% (or such higher percentage as the board of directors may determine) of the shares or shares of the relevant category, as appropriate, held by the relevant shareholder. Shares which are not redeemed but which would otherwise have been redeemed but for such deferral will be redeemed on the next Dealing Day (subject to further deferral for so long as the number of shares or shares of the relevant category to be redeemed on the next Dealing Day exceeds 25% (or such higher percentage as the board of directors may determine) of the shares or shares of the relevant category, as appropriate, then in issue to such shareholder). Shares will be redeemed at the relevant Net Asset Value per share of the relevant category determined as of the applicable Valuation Day immediately preceding the relevant Dealing Day on which they are redeemed."

3.- Replacement of the two last paragraphs of article 6 of the Articles by the following paragraph:

"From time to time, the board of directors may determine, in order to protect the best interest of the shareholders of the Company, that certain assets or securities (each such asset or security or a pool comprised of such assets or securities a "Special Investment") should, due to their illiquidity or due to any other special event or circumstance, be held separately in a separate Sub-Fund (the "S-Sub-Fund"). Each Special Investment will be represented by a separate S-Sub-Fund until the liquidation of such Special Investment (each a "Realization"). Shares in S-Sub-Funds are allocated only to those shareholders that hold shares at the time the Special Investment occurs in the proportion to their current holding in the relevant Sub-Fund. Such allocation will be effected by exchanging or switching shares of the relevant sub-fund into shares of the S-Sub-Fund. Subsequently to their creation as aforesaid, no further shares will be issued in S-Sub-Funds. Investment expenses relating specifically to S-Sub-Funds will be charged only against such S-Sub-Funds. Shares in S-Sub-Funds entitle the holder thereof to participate on a pro rata basis in the Special Investment in respect of which such S-

Sub-Fund has been created and to the same voting rights as any other shares issued by the Company. Shares in S-Funds are not redeemable by a shareholder and must be held until the Special Investment in respect of which they have been issued is realized. Upon Realization of a Special Investment, the relevant S-Sub-Fund will be closed. Upon Realization, the shareholders who in the meantime have redeemed or switched their position in their original Sub-Fund will automatically be deemed as having requested the redemption of their holding in the relevant S-Sub-Fund. For other shareholders, unless they specifically request that proceeds be paid to them in cash, such proceeds will be automatically reinvested, as of the first Dealing Day following such Realization in the relevant Sub-Fund in which they had originally subscribed. In circumstances similar to those described above, the board of directors may also decide that Special Investments should instead be held separately in a separate class of shares (each such class, an "S-Class") within the same Sub-Fund and, in such event, the same procedures as those set forth above shall apply to each such S-Class."

V. That the Meeting has taken the following resolution:

Sole extraordinary resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the Articles as follows:

1.- Correction of the third paragraph of article 8 of the Articles by replacing the word "Regulations" by the term "Regulation S" in a manner that this paragraph reads as follows:

"Whenever used in these Articles, the term "US Person" shall include an individual or entity that is a "US Person" as defined in Regulation S promulgated under the US Securities Act of 1933, as amended."

2.- Modification of the tenth paragraph of article 21 of the Articles so as to read as follows:

"In the event that redemption requests are received from any shareholder for the redemption of shares, or shares of a category, representing in aggregate more than 25% (or such higher percentage as the board of directors may determine) of the total number of shares or shares of the relevant category, as appropriate, held by the relevant shareholder, the Company is entitled to reduce the request by such shareholder seeking to redeem its shares or shares of that category, as appropriate, on the relevant Dealing Day (as such term is defined in the prospectus of the Company) and to carry out only sufficient redemptions which, in aggregate amounts to 25% (or such higher percentage as the board of directors may determine) of the shares or shares of the relevant category, as appropriate, held by the relevant shareholder. Shares which are not redeemed but which would otherwise have been redeemed but for such deferral will be redeemed on the next Dealing Day (subject to further deferral for so long as the number of shares or shares of the relevant category to be redeemed on the next Dealing Day exceeds 25% (or such higher percentage as the board of directors may determine) of the shares or shares of the relevant category, as appropriate, then in issue to such shareholder). Shares will be redeemed at the relevant Net Asset Value per share of the relevant category determined as of the applicable Valuation Day immediately preceding the relevant Dealing Day on which they are redeemed."

3.- Replacement of the two last paragraphs of article 6 of the Articles by the following paragraph:

"From time to time, the board of directors may determine, in order to protect the best interest of the shareholders of the Company, that certain assets or securities (each such asset or security or a pool comprised of such assets or securities a "Special Investment") should, due to their illiquidity or due to any other special event or circumstance, be held separately in a separate Sub-Fund (the "S-Sub-Fund"). Each Special Investment will be represented by a separate S-Sub-Fund until the liquidation of such Special Investment (each a "Realization"). Shares in S-Sub-Funds are allocated only to those shareholders that hold shares at the time the Special Investment occurs in the proportion to their current holding in the relevant Sub-Fund. Such allocation will be effected by exchanging or switching shares of the relevant sub-fund into shares of the S-Sub-Fund. Subsequently to their creation as aforesaid, no further shares will be issued in S-Sub-Funds. Investment expenses relating specifically to S-Sub-Funds will be charged only against such S-Sub-Funds. Shares in S-Sub-Funds entitle the holder thereof to participate on a pro rata basis in the Special Investment in respect of which such S-Sub-Fund has been created and to the same voting rights as any other shares issued by the Company. Shares in S-Funds are not redeemable by a shareholder and must be held until the Special Investment in respect of which they have been issued is realized. Upon Realization of a Special Investment, the relevant S-Sub-Fund will be closed. Upon Realization, the shareholders who in the meantime have redeemed or switched their position in their original Sub-Fund will automatically be deemed as having requested the redemption of their holding in the relevant S-Sub-Fund. For other shareholders, unless they specifically request that proceeds be paid to them in cash, such proceeds will be automatically reinvested, as of the first Dealing Day following such Realization in the relevant Sub-Fund in which they had originally subscribed. In circumstances similar to those described above, the board of directors may also decide that Special Investments should instead be held separately in a separate class of shares (each such class, an "S-Class") within the same Sub-Fund and, in such event, the same procedures as those set forth above shall apply to each such S-Class."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "ALIGNMENT GLOBAL FUND", (la "Société"), société anonyme, qualifiée de société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé ayant son siège social au 6 route de Trèves L-2633 Senningerberg (R.C.S Luxembourg B 143 044), constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 3 décembre 2008.

L'Assemblée a été ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Flora Di Cara, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul-Sébastien Carteret, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire représenté, son mandataire et le nombre d'actions détenues par l'actionnaire représenté sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence est signée par le mandataire de l'actionnaires représenté et restera annexée à l'original du présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

II. Il appert de ladite liste de présence que trois cent dix (310) actions de la Société représentant l'entière du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée qui est, en conséquence, régulièrement constituée et peut délibérer sur les points visés à l'ordre du jour;

III. Que l'entière du capital social de la Société étant représenté l'Assemblée est valablement constituée même en l'absence de convocation envoyé à l'actionnaire unique.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

Résolution extraordinaire unique

1. Correction du troisième paragraphe de l'article 8 des Statuts en remplaçant le mot "Regulations" par le terme "Regulation S" de façon à ce que ce troisième paragraphe se lise:

"Lorsqu'utilisé dans les présents Statuts, le terme "Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" désignera tout individu ou entité qui est un "Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" ainsi que défini dans le Regulation S promulgué en vertu du US Securities Act of 1933 tel qu'amendé."

2. Modification du dixième paragraphe de l'article 21 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

"Dans le cas où des demandes de rachat sont reçues d'un actionnaire pour le rachat d'actions, ou d'actions d'une catégorie, pour un montant global excédant 25% (ou tout autre pourcentage supérieur qui pourrait être déterminé par le conseil d'administration) du nombre total d'actions ou d'actions de la catégorie concernée, le cas échéant, alors détenues par l'actionnaire concerné, la Société est en droit de réduire la demande d'un tel actionnaire demandant le rachat de ses actions ou de ses actions d'une catégorie le cas échéant, au Jour de Vente concerné et à ne procéder qu'à une proportion suffisante de rachats dont le montant ne dépasse pas 25% (ou tout autre pourcentage supérieur qui pourrait être déterminé par le conseil d'administration) du nombre total d'actions ou d'actions de la catégorie concernée, le cas échéant, alors détenues par un l'actionnaire concerné. Les Actions qui ne sont pas rachetées mais qui, autrement, auraient été rachetées seront rachetées au prochain Jour de Vente (sous réserve de toute autre report pour autant que le nombre d'actions ou d'actions de la Catégorie concernée ayant fait l'objet d'une demande de rachat pour le Jour de Vente suivant dépasse 25% (ou tout autre pourcentage supérieur qui pourrait être déterminé par le conseil d'administration) du nombre total d'actions ou d'actions de la catégorie concernée, le cas échéant, alors délivrées à un tel actionnaire) en priorité à d'autres actions ou action de la catégorie concernée le cas échéant, pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues. Les actions seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation précédant directement le Jour de Vente concerné au cours duquel elles sont rachetées."

3. Remplacement des deux derniers paragraphes de l'article 6 des Statuts par le paragraphe suivant:

"Périodiquement, le conseil d'administration pourra déterminer, afin de protéger les intérêts des actionnaires de la Société, que certains actifs ou de titres (chacun de ces actifs ou titres ou groupe composé de ces actifs ou des titres un "Investissement Spécial") doivent, en raison de leur illiquidité ou à cause de tout autre événement ou circonstance spécial, être détenus séparément dans des Sous-Fonds distincts (les "Sous-Fonds-S"). Chaque Investissement Spécial sera représenté par un Sous-Fonds-S distinct jusqu'à la liquidation de tels Investissement Spéciaux (chacune une "Réalisation"). Les actions dans les Sous-Fonds-S sont attribuées uniquement aux actionnaires qui détiennent des actions au moment où l'Investissement Spécial a lieu en proportion de leur participation actuelle dans le Sous-Fonds concerné. Cette répartition sera effectuée par l'échange ou la commutation des actions du Sous-Fonds concerné avec des actions du Sous-Fonds-S. À la suite de leur création comme indiqué ci-dessus, il ne sera pas émis de nouvelles actions dans les Sous-Fonds-S. Les frais d'investissement relatifs à ces Sous-Fonds-S seront supportés par lesdits Sous-Fonds-S. Les actions de Sous-Fonds-

S confèrent au détenteur de celles-ci le droit de participer sur une base proportionnelle à l'Investissement Spécial pour lesquels de tels Sous-Fonds-S ont été créés et aux mêmes droits de vote que les autres actions émises par la Société. Les actions de Sous-Fonds-S ne peuvent pas faire l'objet par un actionnaire de demandes de rachat et doivent être détenues jusqu'à ce que l'Investissement Spécial à l'égard duquel elles ont été délivrées soit réalisé. Lors de la Réalisation d'un Investissement Spécial, le Sous-Fonds-S concerné sera fermé. Lors de la Réalisation, les actionnaire qui, entre-temps auront demandé le rachat ou la commutation de leur position le Fonds original, seront automatiquement considérés comme ayant demandé le rachat de leurs positions dans le Sous-Fonds-S concerné. Pour les autres actionnaires, à moins qu'ils ne demandent spécifiquement le paiement en espèces des produits à leur payer, ces produits seront automatiquement réinvestis, à compter du premier Jour de Vente suivant cette Réalisation dans le Sous-Fonds concerné dans lequel ils avaient initialement souscrit. Dans les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus, le conseil d'administration pourra également décider que des Investissement Spéciaux soient à la place détenus dans une classe distincte d'actions (chacune de ces classes, une "Classe-S") dans un même Sous-Fonds et les mêmes procédures que celles énoncées ci-dessus seront appliquées à ces Classes-S."

V. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Résolution extraordinaire unique

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier les Statuts de la manière suivante:

1. Correction du troisième paragraphe de l'article 8 des Statuts en remplaçant le mot "Regulations" par le terme "Regulation S" de façon à ce que ce troisième paragraphe se lise:

"Lorsqu'utilisé dans les présents Statuts, le terme "Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" désignera tout individu ou entité qui est un "Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" ainsi que défini dans le Regulation S promulgué en vertu du US Securities Act of 1933 tel qu'amendé."

2. Modification du dixième paragraphe de l'article 21 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

"Dans le cas où des demandes de rachat sont reçues d'un actionnaire pour le rachat d'actions, ou d'actions d'une catégorie, pour un montant global excédant 25% (ou tout autre pourcentage supérieur qui pourrait être déterminé par le conseil d'administration) du nombre total d'actions ou d'actions de la catégorie concernée, le cas échéant, alors détenues par l'actionnaire concerné, la Société est en droit de réduire la demande d'un tel actionnaire demandant le rachat de ses actions ou de ses actions d'une catégorie le cas échéant, au Jour de Vente concerné et à ne procéder qu'à une proportion suffisante de rachats dont le montant ne dépasse pas 25% (ou tout autre pourcentage supérieur qui pourrait être déterminé par le conseil d'administration) du nombre total d'actions ou d'actions de la catégorie concernée, le cas échéant, alors détenues par un l'actionnaire concerné. Les Actions qui ne sont pas rachetées mais qui, autrement, auraient été rachetées seront rachetées au prochain Jour de Vente (sous réserve de toute autre report pour autant que le nombre d'actions ou d'actions de la Catégorie concernée ayant fait l'objet d'une demande de rachat pour le Jour de Vente suivant dépasse 25% (ou tout autre pourcentage supérieur qui pourrait être déterminé par le conseil d'administration) du nombre total d'actions ou d'actions de la catégorie concernée, le cas échéant, alors délivrées à un tel actionnaire) en priorité à d'autres actions ou action de la catégorie concernée le cas échéant, pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues. Les actions seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation précédent directement le Jour de Vente concerné au cours duquel elles sont rachetées."

3. Remplacement des deux derniers paragraphes de l'article 6 des Statuts par le paragraphe suivant:

"Périodiquement, le conseil d'administration pourra déterminer, afin de protéger les intérêts des actionnaires de la Société, que certains actifs ou de titres (chacun de ces actifs ou titres ou groupe composé de ces actifs ou des titres un "Investissement Spécial") doivent, en raison de leur illiquidité ou à cause de tout autre événement ou circonstance spécial, être détenus séparément dans des Sous-Fonds distincts (les "Sous-Fonds-S"). Chaque Investissement Spécial sera représenté par un Sous-Fonds-S distinct jusqu'à la liquidation de tels Investissement Spéciaux (chacune une "Réalisation"). Les actions dans les Sous-Fonds-S sont attribuées uniquement aux actionnaires qui détiennent des actions au moment où l'Investissement Spécial a lieu en proportion de leur participation actuelle dans le Sous-Fonds concerné. Cette répartition sera effectuée par l'échange ou la commutation des actions du Sous-Fonds concerné avec des actions du Sous-Fonds-S. À la suite de leur création comme indiqué ci-dessus, il ne sera pas émis de nouvelles actions dans les Sous-Fonds-S. Les frais d'investissement relatifs à ces Sous-Fonds-S seront supportés par lesdits Sous-Fonds-S. Les actions de Sous-Fonds-S confèrent au détenteur de celles-ci le droit de participer sur une base proportionnelle à l'Investissement Spécial pour lesquels de tels Sous-Fonds-S ont été créés et aux mêmes droits de vote que les autres actions émises par la Société. Les actions de Sous-Fonds-S ne peuvent pas faire l'objet par un actionnaire de demandes de rachat et doivent être détenues jusqu'à ce que l'Investissement Spécial à l'égard duquel elles ont été délivrées soit réalisé. Lors de la Réalisation d'un Investissement Spécial, le Sous-Fonds-S concerné sera fermé. Lors de la Réalisation, les actionnaire qui, entre-temps auront demandé le rachat ou la commutation de leur position le Fonds original, seront automatiquement considérés comme ayant demandé le rachat de leurs positions dans le Sous-Fonds-S concerné. Pour les autres actionnaires, à moins qu'ils ne demandent spécifiquement le paiement en espèces des produits à leur payer, ces produits seront automatiquement réinvestis, à compter du premier Jour de Vente suivant cette Réalisation dans le Sous-Fonds concerné dans lequel ils avaient initialement souscrit. Dans les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus, le conseil d'administration pourra également décider que des Investissement Spéciaux soient à la place détenus dans une classe distincte d'actions

(chacune de ces classes, une "Classe-S") dans un même Sous-Fonds et les mêmes procédures que celles énoncées ci-dessus seront appliquées à ces Classes-S."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: F. DI CARA, S. WOLTER-SCHIERES, S. CARTERET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49993. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2009003738/242/248.

(090003618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Goldfish Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.788,00.

Siège social: L-8283 Kehlen, 7, rue Beichel.

R.C.S. Luxembourg B 141.509.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 04 novembre 2008 de la société GOLDFISH HOLDING S.à.r.l. que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} novembre 2008:

Monsieur Schaaphok Ronald Aldert Aris, né le 06 mai 1953 à Amsterdam, aux Pays-Bas, résidant 7, rue Beichel, L-8283 Kehlen, au Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 1^{er} novembre 2008:

Manacor (Luxembourg) S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9.098, dont le siège social se situe 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009000361/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

W2007 Parallel Andreyev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.525.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2007, acte publié au Mémorial C, no 2299 du 13 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008159241/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06149. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

W2007 Parallel Aravalli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.875.

—
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2007, acte publié au Mémorial C, no 2119 du 27 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008159242/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06154. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Filerimos Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.432.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 17 octobre 2008*

Monsieur GARAVAGLIA Carlo, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FILERIMOS IMMOBILIERE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000362/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06565. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

ProLogis France XXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.485.

—
Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gilles Suzanne

Gérant

Référence de publication: 2008159251/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06168. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

PLD Germany VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.587.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gilles Suzanne

Gérant

Référence de publication: 2008159252/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06160. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Adria S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 92.280.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2008159433/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06497. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Geomap Facilities S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Geomap Benelux S.à r.l.).

Siège social: L-5730 Aspelt, 10, Munnereferstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 77.811.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

1) La société "GEOMAP S.A.." (anciennement dénommée GEOMAP S.à r.l.), une société de droit français, ayant son siège social à F-73370 Le Bourget du Lac (France), 48, avenue Lac du Bourget, Savoie Technolac, associée unique dans la société ci-après désignée,

en vertu d'une procuration datée du 28 novembre 2008.

2) Monsieur Eric Benjamin RAPP, employé privé, demeurant 17, rue de la Burg, F-57570 Puttelange (France), gérant unique dans la société ci-après désignée,

en vertu d'une procuration datée du 28 novembre 2008.

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité de mandataire au nom et pour le compte de l'associée respectivement gérant unique désignés sub 1) et 2) de la société à responsabilité limitée "GEOMAP BENELUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée" avec siège social à L-5730 Aspelt (Commune de Frisange), 10, Munnereferstrooss, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en remplacement de Maître Joseph WAGNER, notaire de résidence

à Sanem en date du 4 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 148 du 27 février 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 77.811.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 611 du 12 mars 2008.

Ensuite la comparante agissant en sa dite qualité a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante agissant en sa dite qualité décide de ratifier les transferts de parts datés du 16 mai 2008, enregistrés à Luxembourg le 2 décembre 2008 sous la référence LSO CX/01323 et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 3 décembre 2008.

L'associée unique respectivement le gérant unique préqualifiés déclarent expressément considérer ces transferts de parts sociales comme dûment signifiés à la société et déclarent les accepter

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante agissant en sa dite qualité décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille Euros (EUR 20.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Troisième résolution

La comparante agissant en sa dite qualité décide de changer la dénomination de la société en "GEOMAP FACILITIES S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "GEOMAP FACILITIES S.à r.l.".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante agissant en sa dite qualité a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S.Talmas, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15427. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009000448/272/60.

(080189899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Blue Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.601.

Suivant décision du conseil de gérance, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008159307/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 129.395.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2008159434/1122/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05042. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pro Performance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 132.365.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2008159435/1122/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05047. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Eurofin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 71.003.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008159447/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06031. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Dorian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 31.581.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2008159436/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Frenchestate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 82.243.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2008159437/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

G.H.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 54.579.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008159448/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06033. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Binoko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.890.

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BINOKO S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.890, constituée originellement sous l'empire de la législation de la Principauté de Liechtenstein,

dont la nationalité luxembourgeoise a été adoptée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 9 janvier 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Décision de mettre en liquidation la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs (référence aux articles 144 à 148 LSC).
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société de droit des Iles Vierges Britanniques "TOLTEC HOLDINGS LIMITED", avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 381625, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2008. Relation GRE/2008/4883. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Junglinster, le 11 décembre 2008

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009000388/231/65.

(080189926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Manu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.413.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008159449/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06036. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Paglianti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 77.908.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008159450/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06042. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Moeller Electric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 9.145.

Le bilan au 30/04/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008159451/3442/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08787. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

SGL Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.
R.C.S. Luxembourg B 55.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 décembre 2008.

Laurent NILLES
Président

Référence de publication: 2009000234/2885/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04920. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Libelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.201.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société LIBELLE S.A.
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
Le Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009000001/1494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07473. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Valiant Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.414.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société VALIANT FINANCE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009000002/1494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07470. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Société de Participations Financières dans des Sociétés Portuaires et Minières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.061.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 octobre 2008*

Monsieur BARALDI Claudio et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS DES SOCIETES PORTUAIRES ET MINERAIRES S.A.

Alexis BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000366/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Centrem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.487.

Constituée par-devant M^e Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 août 1987, acte publié au Mémorial C no 394 du 9 décembre 1987. Le capital a été converti en EUROS suivant acte sous seing privé, en date 1^{er} janvier 2002, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 646 du 25 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTREM S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009000003/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06644. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.642.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAN S.A.
Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009000004/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07536. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Star Aircraft Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.767.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2009000023/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05614. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Prop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.660.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROP S.A.
Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009000005/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07543. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Stateland International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.950.

Le bilan modifié au 31 décembre 2007, les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009000006/682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Arteva Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 316.584.850,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.094.

EXTRAIT

Il ressort du constat de dissolution du 21 novembre 2008 de la société Kosa Germany Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.665, que les 5.181.058 parts sociales, d'une valeur nominale de USD 50,- chacune, représentant ensemble 81.83% du capital social de la Société Arteva Europe S.à r.l., sont détenues depuis cette date par Kosa Foreign Investments S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.563.

Depuis le 21 novembre 2008, les 5.270.097 parts sociales ordinaires et les 1.061.600 parts sociales privilégiées de catégorie A de la Société Arteva Europe S.à r.l. sont détenues comme suit:

Kosa Foreign Investments S.à r.l.:	5.181.058 parts sociales ordinaires
	1.061.600 parts sociales privilégiées de catégorie A
Respa SGPS L.d.a.:	89.039 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aérogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009000371/4170/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Stateland International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.950.

Le bilan modifié au 31 décembre 2006, les comptes annuels au 31 décembre 2006 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009000007/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07550. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Lellinv Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.621.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009000008/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02853. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Industrial Maintenance and Bakery Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 69.954.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009000009/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02851. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.
